

# Entre Arc-et-Senans Chaux et Loue



Commune  
d'Arc-et-Senans

## Bulletin municipal d'informations d'ARC-ET-SENANS

n° 59 avril 2023

Édité par la Mairie - Tél. : 03 81 57 42 20 - Fax : 03 81 57 46 40

Ouverture du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h et de 15 h 00 à 17 h 00  
Adresse mail : mairie.arc-et-senans@wanadoo.fr - Site internet : www.arc-et-senans.com

## Le mot du Maire

Chers concitoyens

Les travaux dans la commune se poursuivent. La Place de l'Église est quasiment terminée il ne reste, à certains endroits, que les revêtements définitifs à réaliser. La plupart des places de parking est utilisable. Ces parkings sont identifiés par petits secteurs de 6 places. Seul, le devant de l'esplanade est un parking de 12 places. Attention, l'accès à l'esplanade, couvert en dalles, n'est pas un parking. Tout stationnement sauvage sur cet emplacement risque d'abimer le dallage. Il sera utilisé uniquement par le véhicule des pompes funèbres. Un parking d'environ 6 places sera réservé sur l'ancien jeu de boules pour les véhicules des familles très proches des défunts. Des places de stationnement seront rétablies le long de la Grande Rue avant le monument : 8 places. Avant les travaux nous avions 33 emplacements sur la Place de l'Église et nous en aurons à nouveau 33 dans la nouvelle configuration. Un parking supplémentaire est en cours de construction entre le presbytère et la maison Familly, dans la rue des Forges, à moins de 80 m de l'église. Ce parking accueillera 18 places. En conséquence, par rapport à ce qui existait, nous aurons un total de 51 places.

L'infrastructure est terminée sur le côté droit (magasin de vélos) de la Grande Rue. Nous attendons l'enfouissement du câblage électrique et téléphonique afin de pouvoir déposer les vieux poteaux. Des lampadaires neufs vont être posés. La croix, à l'angle de la Grande Rue et de la Rue du Puits, a été déposée pour être remise en état et réinstallée à quelques mètres de son emplacement d'origine en vue d'améliorer la sortie de la Rue du Puits.

Tous ces travaux ont pour but de sécuriser les déplacements des piétons, sur des trottoirs aux normes, entre l'église et le rond-point.

J'espère, dans le prochain bulletin, pouvoir faire un constat d'achèvement de ces travaux.

Vous avez pu voir que des travaux de construction d'un city stade sont en cours devant le groupe scolaire. Il sera utilisable dans un mois environ et permettra la pratique du foot, du basket, du hand. Attention, il sera interdit de pénétrer sur le revêtement synthétique en bicyclette ou autres engins roulants. Cet emplacement a été choisi parce

qu'il est à la vue de tous, donc si vous deviez constater une autre utilisation de cet espace, merci de le signaler.

La CCLL accorde une subvention de 200 € par foyer pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle allouée. Cette aide est réservée aux habitants majeurs de la CCLL qui en font la demande, accompagnée d'une facture postérieure au 1er janvier 2023, provenant d'un artisan basé sur le territoire de la CCLL. Vous trouverez toutes les infos sur le site de la CCLL : [www.cclouelison.fr](http://www.cclouelison.fr) rubrique « vivre ».

Dans l'élaboration du PLU, nous avons beaucoup de difficultés à faire entendre nos exigences. De plus, à chaque réunion nous constatons une évolution des dispositions nationales qui, souvent, rendent caducs les travaux faits en amont.

Nous envisageons également le forage d'un nouveau puits afin de sécuriser notre alimentation en eau, en cas de panne de pompe ou autres, du puits actuellement en service.

Nous avons voté les budgets. La situation financière de la commune est saine et l'avenir peut être envisagé avec optimisme.

Je vous souhaite une belle transition avant l'été. A bientôt donc dans le bulletin N° 60 de juillet.

Cordialement à toutes et à tous.

Jacques Maurice  
Maire d'Arc et Senans

### • SOMMAIRE :

#### En page 2

- Les dernières décisions du conseil

#### En page 3

- Nos citoyens  
- Informations

#### En page 4

- Histoire



## Les dernières décisions du Conseil parmi les plus importantes

- ▶ **Le Maire expose au Conseil municipal** que suite à la publication d'un décret par le 1<sup>er</sup> ministre, il est possible aux communes de prendre en charge le dépassement des appels d'offres, suite à l'augmentation irrationnelle des coûts d'alimentation des chantiers en matériaux.  
L'entreprise Roger Martin fait état du bilan déficitaire du chantier Eau et Assainissement et, conformément à la loi, sollicite la prise en charge d'une partie de l'augmentation des prix, soit un montant de 20 000 € HT. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de répondre favorablement à cette demande et annexe à cette délibération le bilan du chantier et la demande de l'entreprise.
- ▶ **Approbation des tarifs de la redevance publicitaire** dans le gymnase, soit 300 € pour un panneau complet et 200 € pour un demi-panneau.
- ▶ **Le Maire expose au Conseil municipal** que l'école communale a demandé une inscription de classe de CM, à une journée de sensibilisation à la prévention routière. L'organisation de cette journée est subordonnée au versement d'une subvention de 150 €. L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à verser cette subvention de 150 €.
- ▶ **Le décompte des frais d'eau et de chauffage** des différents locataires communaux ayant été effectué pour l'année 2022, la régularisation des charges locatives fera l'objet de l'émission d'un titre ou d'un mandat, selon le calcul. Le cas échéant, la révision des provisions mensuelles interviendra à partir du mois de mars 2023. Les charges fixes des communs des locataires du bâtiment de la mairie varient en fonction de l'évolution du prix du fuel par rapport à 2021. L'exposé du Maire entendu et après avoir examiné les tableaux des consommations, le Conseil municipal valide cette régularisation et autorise le Maire à signer les écritures correspondantes.
- ▶ **Le Maire expose au Conseil municipal** qu'il convient d'établir de nouveaux tarifs pour l'année 2023. Ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte les nouveaux tarifs et autorise le Maire à signer les propositions.
- ▶ **Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2023, après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**
  - Approuve à l'unanimité, l'état d'assiette des coupes 2023 en partie et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites et autorise le Maire à signer tout document y afférent.
  - Décide de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit : en futaie affouagère dont les essences principales sont chêne, hêtre, charme, les parcelles 17a, 21j, 22j, 23j, 31-38aj, 44a et 47aj – donne son accord pour que les contrats d'approvisionnement soient conclus par l'ONF qui reversera à la Commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées, conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code forestier.
  - Destine le produit des coupes des parcelles 17a, 21j, 22j, 23j, 31-38aj, 44a et 47aj à l'affouage sur pied.
  - Pour les coupes à vendre façonnées en bloc ou à la mesure, demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre et autorise le Maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.
  - Pour les bois vendus sur pied à la mesure, demande à l'ONF d'assurer une prestation de contrôle du classement des bois et autorise le Maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

Cette délibération annule et remplace la précédente.
- ▶ **Le Conseil municipal approuve la proposition du Maire de créer un parking** rue des Forges, sur le terrain communal en friche qui se situe entre l'ex maison Family et l'ancien presbytère. Ce parking pourrait accueillir 18 à 20 véhicules. L'entreprise PUSARD sera chargée des travaux. Le Conseil choisit l'option sans le revêtement bicouche à 21 585 €.
- ▶ **Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle** de 1 600 € aux Radeliers de la Loue qui vont reproduire au Moulin Toussaint, le flottage des bois en franchissant le barrage.





## L'espace culturel et d'animation

**Jeudi 27 avril**, à la salle des fêtes, forum de l'emploi. Toutes les personnes en recherche d'emploi sont invitées à rencontrer les entreprises ou administrations qui recrutent.

**Dimanche 30 avril**, vide-grenier organisé par l'école publique de 8h00 à 18h00 sur le parking de l'école. Buvette et petite restauration sur place. Renseignements et réservation au : 06 62 72 50 14

### Nos citoyens

#### Nouveaux Habitants

- Samia VALLAR – Bruno CHAMON
- Hermine DAVID – Teddy VARAGNIAT

#### Naissances

- Gwennaëlle DUBEL ..... le 23 septembre 2022
- Eliot KÄMPF ..... le 12 mars 2023

#### Décès

- Françoise BOUSSON.....le 8 janvier 2023
- Marie-Josèphe PERNET ..... le 9 janvier 2023
- Michel LACROIX..... le 5 février 2023
- Paul CHAUSSAROT ..... le 18 février 2023
- Emilienne CORDEIRO DE OLIVEIRA  
née TISSERAND ..... le 25 février 2023
- Paul SAURIAT..... le 2 mars 2023

## Informations

**Nouveau service : Les Créations de Marlène (couture)** - Marlène Eplénier  
Tel. : 06 13 64 43 77 – Insta : #creationsdemarlène – Fcbk : @lescreationsdemarlène

**Le Pôle Rénovation Conseil, service proposé par la Communauté de Communes Loue Lison** : Service ouvert en 2022, proposant des conseils personnalisés, gratuits, neutres et indépendants pour tous projets de rénovation énergétique. Le service est à destination des particuliers, propriétaires de maison individuelle ou des futurs acquéreurs de maison individuelle sur la Communauté de Communes Loue Lison, pour les projets de rénovation énergétique (isolation, remplacement des fenêtres, changement de système de chauffage, ventilation). Le Pôle Rénovation Conseil accompagne les usagers par des conseils techniques, la présentation des aides financières et des démarches pour leur obtention et en orientant les ménages vers un parcours de travaux adapté à leurs besoins et à leur projet. Le Pôle Rénovation Conseil Loue Lison est joignable par téléphone au : 07 88 84 40 93 ou par mail : [renovationenergetique.louelison@gmail.com](mailto:renovationenergetique.louelison@gmail.com)  
Ce service, financé par la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Communauté de Communes Loue Lison, est intégré au réseau national des espaces conseils France Renov' et au dispositif « Effilogis – maison individuelle » initié par la Région.

### 32<sup>ème</sup> édition de la Journée de la randonnée du Val d'Amour à Cramans et Arc et Senans !

La communauté de communes du Val d'Amour, en collaboration avec le comité des fêtes de Cramans, a le plaisir de vous convier à la 32<sup>ème</sup> édition de sa « **Journée de la randonnée du Val d'Amour** ». Elle aura lieu le **14 mai au départ de Cramans**. L'arrivée se fera sur le territoire d'Arc et Senans, au moulin Toussaint. A cette occasion, plusieurs parcours VTT et pédestres, de différentes distances seront proposés avec deux thématiques principales : **biodiversité et gourmand** ! En effet, un stand tenu par les Vignerons du Val d'Amour à la vigne conservatoire vous permettra de partager un ravitaillement (très) local : comté et crémant (boissons sans alcool disponibles). Du côté de la thématique environnement, un groupement d'associations naturalistes (ligue de Protection des Oiseaux et le Conservatoire des Espaces naturels) vous proposera des explications le long des parcours mais également des balades distinctes, sur l'observation des oiseaux et des castors. De quoi ravir les familles ! A l'arrivée, un repas burger complet vous attend (burger-frites-boisson-pâtisserie). Pensez à réserver ! Enfin, en début d'après-midi, les Radeliers effectueront leur mythique passage de la portière à radeau. A ne pas manquer ! Vous êtes attendus nombreux ! Inscription et renseignements sur le site de la communauté de communes : <https://www.valdamour.com/la-journee-de-la-randonnee.htm>

**La marche gourmande** organisée par la commune d'Arc et Senans le **dimanche 28 mai 2023** vous ravira les papilles avec plusieurs étapes tout au long du parcours. Balade de 11 km, sans difficulté, dénivelé 200 m. Prévoir des chaussures de marche et une tenue adaptée à la météo. Un bénévole accompagnera chaque groupe de 20 marcheurs. Départ du stade de foot à 10h30 pour le 1<sup>er</sup>, les autres suivront toutes les 15 mn. Première étape gourmande, la vigne conservatoire où l'entrée sera servie. Plat chaud, 2<sup>ème</sup> étape, à Notre Dame de Lorette, fromages francs-comtois à l'orée du bois pour la 3<sup>ème</sup> étape et retour au stade de foot pour dessert et café. A chaque étape vous pourrez apprécier un verre de vin du Jura. Une buvette sera installée au stade de foot pour prolonger l'après-midi. Tarifs : 20 € par personne et 10 € pour les enfants de moins de 12 ans. Bulletin d'**inscription** ci-joint à retourner à la mairie **avant le 15 mai**, accompagné du règlement en espèces, ou par chèque à l'ordre du Comité des Fêtes d'Arc et Senans.

# Entre Chaux et Loue Arc-et-Senans

## le pré de l'étang

Situé à l'Est de la rue de Besançon, entre celle-ci et l'ancien chemin de Senans au château de Roche, le « pré de l'étang » était autrefois un étang artificiel, aujourd'hui disparu, créé par les seigneurs du domaine pour l'élevage de poissons. Le ruisseau qui s'écoulait vers la Loue depuis les terres argileuses des Terroux en amont, était contenu par une digue qui supportait l'ancienne voie de communication entre le village de Senans (début de la rue des Tuileries à l'angle de l'ancienne tuilerie du château) et le domaine de Roche. La rue de Besançon telle qu'on la connaît aujourd'hui n'existait pas encore à cette époque.

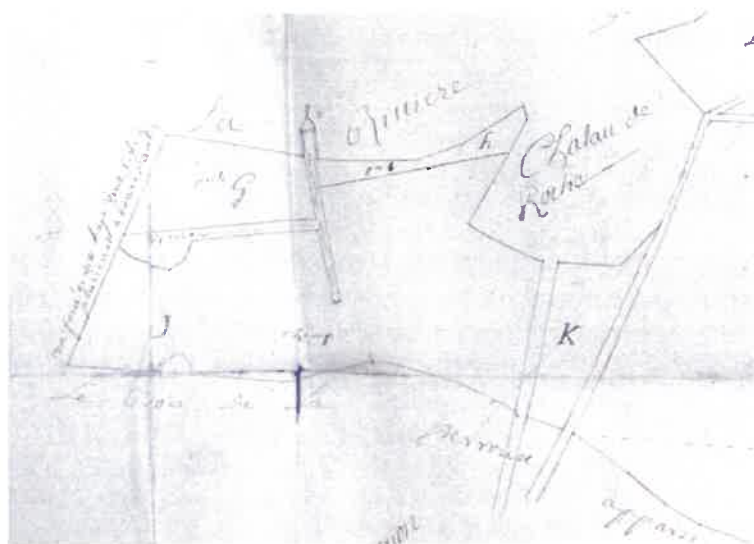
On trouve une description de cet étang dans un inventaire établi le 1er avril 1667 à l'occasion de l'achat de la seigneurie de Roche par les frères de Brun, une famille d'avocats originaire de Poligny, dont le plus célèbre, Antoine, baron de Brun, père des acquéreurs, fut procureur général à Dole et ministre plénipotentiaire de Philippe IV d'Espagne et participa à la diète de Münster à l'élaboration des Traités de Westphalie :

*« Item un estang sciz souz le village dudit Senans, le pilon duquel a son decours pour faire vuidier l'eau d'iceluy par un prel derriere tirant a la riviere de Lhoue [...] iceluy estang tirant des communaux dudit Senans de plusieurs costés et au verger du saigneur d'autre, lequel estang ledit sieur peut pescher et empoissonner quand bon luy semble. »*

Un étang situé sous le village de Senans, muni d'une bonde (vieux français pilon) permettant de le vider pour en récupérer le poisson à la manière des étangs de Bresse, l'eau s'écoulant par le pré en aval de la digue vers la Loue et les vergers du seigneur.



AD25 – Relevé cadastral de 1828



Vivier du château - Terrier de 1744 – Archives communales

Jusqu'à une période récente, on pouvait encore observer le tunnel de vidange construit en pierres de taille qui permettait le passage de l'eau sous la digue.

Cet étang, à l'instar des étangs de la Bresse voisine, peu profond et dont l'alimentation était probablement irrégulière, ne fournissant que des espèces d'étangs, fut par la suite rendu à sa vocation agricole et remplacé par un vivier situé derrière le château, en contrebas de l'ancienne laiterie de Roche. Il était alimenté grâce aux eaux de la Loue par un chenal encore bien visible de nos jours, qui permettait de fournir des poissons de rivière.

1 Philippe Félicien, Claude Ferdinand et Léopold Guillaume. AD25 – 8714. La seigneurie de Roche était en 1667 en possession de la famille des de Rye, marquis de Varambon, originaires de la Bresse jurassienne. Ferdinand de Rye (1550 – 1636) fut archevêque de Besançon.

Comité de rédaction "Entre Chaux et Loue"

Président : J. Maurice – Conception : M Bouillet, C Breuillot, D Chevalier, MT Cretin, K Lefevre, P Percier, G. Vernerey  
Impression : AEMGRAPHIC ■■■ - Lons-le-Saunier - n° 202303.0158